

COMPTE RENDU du Conseil Municipal de SAINTE-THERENCE du Mardi 25 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 6 Votants : 8 Date de l'affichage de la convocation : 17.10.2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 octobre 2022, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Thérance se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Mr le Maire le 17.10.2022.

Étaient présents : Mme Nathalie GRANDVIERGNE et Mrs Antoine PITHON, Dominique CHEMINET, Albert-Paul LABOUESSE, Claude LABOUESSE, Romaric RAFFAULT.

Absents excusés : M. BOUGEROL Emmanuel (pouvoir donné à Romaric RAFFAULT) et Mmes Céline GIBARD, Muriel THOLY (pouvoir donné à Dominique CHEMINET), Ghislaine FRONTCAK

Secrétaire de Séance : M. Dominique CHEMINET

DEL2022018

Objet : FIXATION DU TARIF DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE POUR LA LOCATION DU CENTRE ASSOCIATIF ET CULTUREL

Monsieur le Maire propose d'appliquer des frais d'électricité et de chauffage à toute personne qui louera le centre associatif et culturel (habitants de la commune ou hors commune).

Monsieur le Maire propose un tarif de 0,20 €/kWh suivant un relevé de compteur qui sera effectué à la remise et à la restitution des clés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité d'appliquer des frais d'électricité et de chauffage lors de la location du centre associatif et culturel au tarif de 0,20 €/kWh.

DEL2022019

Objet : DECISION MODIFICATIVE 1/2022

Monsieur le Maire explique que les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 21 ne sont pas suffisants pour mandater les factures de rénovation des portillons et du portail de la mairie.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la décision modificative ci-dessous :

Dépenses d'investissement : + 1 000 €	Au chapitre 21 (21311)
Recettes d'investissement : + 1 000 €	Au chapitre 13 (1321)

DEL2022020

Objet : PARTICIPATION À L'ACTION "ELU.E.S RURAL.E.S RELAIS DE L'EGALITE" ET DESIGNATURE D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'action "Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité" lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème "La Femme, la République, la Commune". L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'"Agenda Rural" : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de 3 axes "socle", adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1 – La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être "relais de l'Égalité" au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain);

2 – La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et "spéciale élus";

3 – La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes etc).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de "relais" : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers les structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet.
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple.
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie), cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme.
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité.
- S'engage à respecter la confidentialité.
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime.
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal,

SOUTIEN cette action et,

DESIGNE à l'unanimité Ghislaine FRONTZAK comme "élue rurale relais de l'Égalité" au sein du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

1 – Nathalie GRANDVIERGNE a été désignée "correspondante incendie et secours", par arrêté municipal.

2 –CAFE-RESTAURANT :

Les travaux sont toujours en cours et une réunion a lieu toute les semaines avec l'architecte et les artisans.

La commune a obtenu une subvention complémentaire par le département suite à l'inflation.

Monsieur le Maire a eu un rendez-vous avec Monsieur le sous-préfet le 24 octobre au sujet de la subvention de l'état.

Le bail de location est en cours de rédaction, Monsieur le Maire à rendez-vous avec un avocat à la chambre de commerce pour la finalisation. Les prestations de l'avocat sont gratuites.

Une annonce est en ligne sur le site SOS VILLAGE. Prochainement une annonce sera également en ligne sur un site pour les professionnels de la restauration et l'hôtellerie via l'agence d'attractivité du département.

Concernant l'équipement de la cuisine, une réunion aura lieu prochainement avec la commission travaux afin de définir le budget pour le matériel et le mobilier.

Une réflexion est en cours pour vendre l'ancien mobilier.

3 – Chemin du cimetière :

Il sera fait prochainement, fin octobre/début novembre.

4 – Chemin d'accès au stade :

Il a été terminé cette semaine par la société Alzin.

Une réflexion est en cours pour la signalétique et l'aménagement du stade.

5 – Concours maisons fleuries :

La date du 25 novembre pour la remise des prix doit être validée.

6 – Éclairage :

En réflexion pour réduire l'éclairage public à partir de 21h au lieu de 21h30.

7 – Jeu Circino :

Le jeu devrait être disponible mi-novembre.

8 – Colis des aînés :

Il a été décidé cette année que le colis contiendrait un jeu Circino, une bouteille de vin et un sachet de gourmandises.

Le budget est identique à celui de l'an passé.

9 – Après-midi des anciens :

Le premier rendez-vous aura lieu le lundi 14 novembre à la salle des fêtes de Sainte-Thérance.

Un mail a déjà été envoyé et une invitation est en cours de distribution dans les boîtes aux lettres.

10 – Panneau de signalisation du patrimoine :

Montluçon Communauté est intéressé par l'idée, Monsieur le Maire à rendez-vous courant novembre avec Montluçon Communauté à ce sujet.

11 – Restauration des statues de l'église :

Une distribution dans la boîte aux lettres des bons de souscription de la fondation du patrimoine est actuellement en cours, pour les personnes souhaitant faire un don.

12 – Bouclier énergétique :

Un dossier a été envoyé ce jour pour demander un acompte suite à l'augmentation du coût de l'énergie.

13 – Journée citoyenne :

Cette journée s'est tenue le 16 octobre, résultat positif, à refaire peut-être l'année prochaine.

Il y avait 4 ateliers :

- Peinture des grilles et portails de la mairie
- Plantations au Pouzerolle
- Peinture de l'aire de jeux
- Préparation du casse-croûte pour le midi

Lionel FAURE a offert les plants.

En réflexion, pour mettre un panneau de remerciement au niveau des plantations.

14 – Vélos électriques :

À compter de courant novembre, la commune mettra à disposition deux vélos électriques en location.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20h50.

Le Maire, Albert-Paul LABOUESSE

